



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **BAISSE DES DOTATIONS : ETAT D'URGENCE**

**Le conseil municipal a été marqué par l'adoption de la motion de l'AMF contre la baisse des dotations et l'adoption des statuts de l'Agglo qui précisent le périmètre d'action.**

#### **Une motion contre les baisses de dotations et un vœu en faveur du commerce local**

A titre exceptionnel, Alain LAPACHERIE a présenté au conseil municipal une motion. Il s'agit du texte présenté par l'Association des Maires de France visant à protester contre les baisses de dotations de l'État aux communes. Alain LAPACHERIE estime que ce texte est équilibré et qu'il est porteur d'une revendication légitime. En effet, il ne combat pas le principe de bien gérer les deniers publics et de faire des économies mais il demande un calendrier moins brutal. Ces baisses très rapides se cumulent avec de nouvelles obligations comme la réforme des rythmes scolaires, les mises en accessibilité des bâtiments publics, le zérophyto... La motion de l'AMF est défendue par des élus de tous bords politiques et Alain LAPACHERIE l'aurait présenté au conseil municipal quelque soit la couleur politique du Président de la République. Il a lu un extrait de la lettre de remerciement du Président de l'association des maires, François Baroin, classé à droite et de son vice-président, André Laignel, classé à gauche pour l'implication des élus communaux dans les manifestations du 19 septembre. La majorité municipale était en effet bien représentée par de nombreux élus St Pantaléonnais qui ont manifesté à Tulle devant la Préfecture. Ce texte n'a pas fait débat et s'est traduit par un vote immédiat au cours duquel les représentants de la liste « Nouvel élan pour St Pantaléon » ont voté contre à l'exception de Stéphane RAYNAUD qui s'est abstenu.

Par ailleurs, le Maire a indiqué qu'il avait saisi le Préfet de la Corrèze suite à un article paru dans la presse quotidienne régionale qui met en cause l'ancien exploitant de l'usine d'incinération et qui laisse planer un doute sur les travaux de la commission en charge de la surveillance de l'usine et des rejets polluants. Le Maire a également regretté la fermeture d'un commerce en Centre Bourg et a constaté avec regret une nouvelle réorganisation de la poste qui si elle se traduira par des travaux de rénovation de l'intérieur du bureau de poste, devrait conduire à une modification des horaires d'ouverture au public.

La proximité des grands centres commerciaux de Brive Ouest concurrencent fortement nos entreprises locales. Le Maire a donc souhaité que les St Pantaléonnais utilisent au maximum les commerces et services locaux. A titre personnel, Alain LAPACHERIE préfère le contact humain aux distributeurs automatiques.

#### **Intercommunalité - Adoption des statuts de l'agglo**

Le long cycle de création de l'Agglo à 49 communes est en cours d'achèvement. La commune a en effet adopté à son tour les nouveaux statuts de l'Agglo. Avec la définition de l'intérêt communautaire, ces statuts précisent les contours exacts des compétences de cette intercommunalité. A cet égard, le Maire a souligné les efforts consentis au profit du territoire. Il a cité en exemple, la reprise des accueils de loisirs sans hébergement qui étaient communautaires à l'époque de la Communauté de Communes Vézère Causse dont une antenne fonctionne désormais les mercredis après midi à St Pantaléon. Autre charge qui ne reviendra pas aux communes, les zones économiques. L'Agglo va ainsi reprendre à St-Pantaléon la gestion des zones de Cramier, du Colombier et de Vermeil. Fait nouveau, la Galive devient communautaire. La création d'une ligne de transport spécifique pour St Pantaléon connectée à tout le réseau Libéo avec un cadencement très serré est aussi un beau geste pour la commune. Le Maire s'est dit vigilant sur la compétence création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Autre sujet communautaire et un nouvel exemple de mutualisation. La Commune de Saint-Pantaléon intègre un groupement de commande institué par l'Agglo pour l'achat d'électricité au titre de ces plus gros compteurs.

### **Vers un transfert de compétence d'éclairage public**

Le conseil municipal a adopté les nouveaux statuts de la Fédération départementale d'électrification qui se transforme en un syndicat à la carte. La Fédération propose aux communes de transférer des compétences en matière de communication électronique ou d'infrastructure de charge des véhicules électriques. La 1<sup>ère</sup> est déjà exercée par l'Agglo, il ne peut donc être question de la passer au syndicat d'électrification. Pour ce qui est des infrastructures de charge de véhicule électrique, la discussion est ouverte. Alain LAPACHERIE et Olivier BOUDY, Conseiller municipal délégué au sein de la fédération, se sont déclarés très intéressés par le transfert de la compétence éclairage public. En effet, celle-ci était déjà communautaire avec la CCVC. La proposition de la Fédération est un financement à 50 % des travaux d'éclairage public et à terme, la possibilité de transférer la maintenance tout en profitant d'un système d'information géographique spécifique. Lorsque la fédération aura répondu aux interrogations de la commune sur les modalités de reste à charge. Le Maire s'autorise à représenter au conseil municipal ces éventuels transferts de compétence.

### **Affaires budgétaires – Rallonge de crédits pour les routes**

Compte tenu des dégâts très importants qu'a subit la voie communale n° 1 au cours de l'hiver, le conseil a décidé de débloquer une dotation supplémentaire de 20 000 € qui permettra de réaliser l'ensemble du programme routier déjà voté et d'intervenir largement sur la VC n° 1. De la même façon une rallonge budgétaire a été votée pour l'opération d'enfouissement des réseaux rue du moulin. C'est une opération complexe qui se fera en coordination avec la fédération d'électrification, l'agglo pour les réseaux d'eau et la commune. A l'enfouissement des réseaux s'ajoutera l'éclairage public qui débordera sur la route de Laumeuil et son impasse et la rue Renoir.

### **Affaires scolaires – Des conventions pour l'accueil de loisirs**

La commune va conventionner avec l'Agglo et l'association Familles Rurales pour la mise à disposition de locaux à l'école du bourg pour l'organisation les mercredis après midi de l'accueil de loisirs sans hébergement. Le règlement intérieur des écoles et garderies a d'ailleurs été modifié par le conseil municipal pour intégrer cette nouvelle activité. A l'occasion du vote de ses rapports, Michel CENDRA TERRASSA, adjoints aux affaires scolaires, a fait le point sur la rentrée scolaire. Il a constaté la stabilité des effectifs, ce qui est positif par rapport au risque de fermeture d'une classe à l'école du bourg où l'on constate un léger regain des inscriptions. Bernou connaît néanmoins un tassement du nombre d'élèves en élémentaire qui est à surveiller. Le démarrage du centre de loisirs est satisfaisant. L'association Familles Rurales a maintenu la navette en car de Bernou au Bourg. Les effectifs du centre de loisirs s'élève à une quarantaine d'enfants.

### **Affaires diverses**

Les élus ont voté l'admission de créances en non valeur pour des dettes d'eau éteintes. Une rétrocession de concession au cimetière a été également adoptée. Au niveau du personnel, un poste de CUI/CAE a été ouvert pour un renfort au niveau de l'École de Bernou, de la même façon sur le pôle administratif, un recrutement ponctuel a été adopté suite à la mise à disposition d'un agent au conseil départemental. Enfin, la prime de fonction et de résultat a été créée pour les grades de catégorie A en filière administrative. Le Conseil Municipal a également émis un avis favorable quant à la modification du PLU de Pazayac. Alain ISELIN, adjoint au maire en charge du développement économique a fait le point des objectifs d'ERDF. Si le réseau de moyenne tension de la commune est déjà enfoui, ERDF a de grandes ambitions en la matière avec un objectif de 150 km à enfouir. L'entreprise consacrera 1,5 millions d'euros à l'élagage tout cela dans le but, de réduire les temps de coupures. La pose des compteurs intelligents Linky devrait intervenir à St-Pantaléon à l'horizon 2017. Ils permettent un suivi journalier des consommations, une détection immédiate des pannes notamment. Enfin, Dominique PAROUTOT, adjoint au sport, a donné des explications quant à l'immobilisation du minibus mis à disposition par l'Agglo au profit des associations. Il s'agit à l'origine d'une initiative de la CCVC. Le véhicule a dernièrement été mis à disposition d'associations qui ont été particulièrement indécates. Le véhicule a été verbalisé par les forces de l'ordre pour des infractions au code de la route. Il a été dégradé à l'intérieur à tel point qu'il nécessite des travaux de remise en état. Face à ces comportements qui peuvent être considérés comme inadmissibles, la Direction générale de l'Agglo a été contrainte d'immobiliser le véhicule le temps de faire effectuer les travaux. Ces agissements détestables sont susceptibles de remettre en cause les conditions d'utilisation de ce véhicule par la CABB.